



COMPTE-RENDU DU CONGRES DEPARTEMENTAL DU SNUIPP REUNI A EVREUX LE 12 AVRIL 2007.

INTRODUCTION AU DEBAT par Jean-Marc Anceaume

Le congrès départemental de la section de l'Eure du SNUipp se tient aujourd'hui à Evreux. Un congrès pour débattre, un congrès pour réfléchir, pour échanger. Un congrès pour tracer ensemble les orientations du syndicat pour les années à venir.

Ce n'est certes pas le congrès de la section de l'Eure qui définira à lui seul ces orientations. Il peut par contre y contribuer en adressant au syndicat national textes, motions et amendements du document national qui nous a été adressé.

Ce congrès départemental intervient dans un contexte particulièrement difficile pour l'ensemble de la société française. Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses remises en cause des services publics, des solidarités et des droits sociaux. Les inégalités se sont creusées. Le malaise social est profond.

L'école n'échappe pas à ce contexte bien évidemment.

Elle a été elle aussi durement frappée ces derniers temps :

- la loi Fillon avec la mise en place du socle commun et ses mesures régressives,
- une prétendue relance des ZEP réalisée en réalité par redéploiements et donc à moyens constants,
- des dispositifs de réussite éducative hors temps scolaire qui posent la question de l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire,
- la création d'EPEP qui vise à redéfinir en profondeur le partage des compétences entre écoles et collectivités locales,
- la direction et le fonctionnement de l'école avec la mise en œuvre du protocole pourtant rejeté majoritairement par la profession, avec la décision d'infliger des sanctions financières à des directeurs en grève administrative dans 54 départements,
- des injonctions pédagogiques sans précédent de la part d'un ministre qui cherche à imposer une politique éducative rétrograde et libérale,
- la mise en place de la loi du 11 février 2005 sur le handicap sans aucun moyens supplémentaires et dans la plus grande précipitation,
- enfin des budgets en constante régression, des milliers de postes supprimés, des moyennes par classe en hausse, l'abandon de la scolarité des moins de 3 ans pour ne citer que la partie la plus visible.

L'école est malmenée, on le voit. **Le SNUipp** dans ce contexte difficile ne s'est pas résigné loin s'en faut.

En donnant à tous les éléments de réflexion, en organisant la riposte de façon unitaire, le syndicat a forcé le ministre à reculer sur la question de la lecture.

En poursuivant la grève administrative entamée depuis 6 ans, en refusant la signature du protocole après consultation de la profession, il a montré sa détermination à faire rouvrir ce dossier sur des bases sérieuses.

En prenant ses responsabilités dans le cadre fédéral ou avec les autres organisations syndicales de l'Education Nationale, il a appelé à plusieurs reprises à des grèves ou manifestations nationales pour un meilleur budget et contre les restrictions.

En agissant contre la création du CPE, il a pris toute sa place dans ce grand mouvement unitaire jusqu'à la victoire.

Au plan salarial, **il a su imposer** avec les autres fonctionnaires, il faut s'en souvenir, un recul au gouvernement en 2004. Enfin, et j'en terminerai par là, **le SNUipp a su prendre toute sa place** dans la lutte contre les expulsions des élèves de familles sans papiers. Les événements récents qui se sont déroulés à Paris avec l'arrestation de ce grand-père à la sortie de l'école et la mise en garde à vue de la directrice de l'école doivent nous mobiliser. L'implication du SNUipp dans le réseau éducation sans frontières traduit en actes les valeurs portées par nos collègues. Ceux-ci avec des milliers de parents ont mené des actions de solidarité, contribuant ainsi à faire évoluer le regard de l'opinion publique sur cette question et, au-delà, à faire évoluer les droits des populations immigrées dans ce pays. Le SNUipp entend continuer à développer les initiatives dans ce domaine et apporte tout son soutien à la campagne de pétition « laissez-nous grandir ici ! ».

Toutes les questions ne seront pas abordées aujourd'hui. Trois thèmes seront mis en débat : organisation et fonctionnement de l'école, l'école et ses personnels et enfin la question du syndicalisme, du fonctionnement du syndicat, de la syndicalisation, du renouvellement des militants et de la formation.

Bon débat et bon congrès à tous.



Commission 1 : L'ÉCOLE ET SON FONCTIONNEMENT par *Brigitte Bourdet*

L'école ne doit pas être contrainte par restrictions budgétaires (en grande partie dues à la LOLF) à accompagner les inégalités sociales. On assiste à la dégradation des conditions d'enseignement, les perspectives libérales concernant l'école génèrent des dysfonctionnements qui se font sentir au quotidien.

1 - Direction et fonctionnement de l'école

Rappelons d'abord que le SNUIPP a refusé de signer le protocole actuellement mis en place. Plusieurs aspects du protocole ont été abordés :

→ la mise en place de Base élèves qui gomme la grève administrative,

→ le problème des décharges direction 4 classes par les PE2, qui pouvait apparaître comme une avancée, mais qui sera (c'était le risque) étendu aux directions 5 classes à la rentrée. Si cette mesure donne satisfaction aux PE2 qui réclamaient plus de contacts avec le terrain, elle pose problème aux directeurs qui se retrouvent à assurer une part de la formation des PE2. Comme d'habitude, tout s'est fait dans l'urgence.

→ les EVS, qui sont une réponse insatisfaisante à un vrai besoin dans les écoles. Que deviendront-ils en Juin ?

Autre gros problème qui se profile : celui de l'**expérimentation des EPEP** ; L'EPEP sera géré par un Conseil d'administration de 10 membres : 5 élus communaux, 1 Président du CA lui aussi élu, 3 enseignants pas forcément directeurs

et 2 parents pas forcément élus. Le décret prévoit la création d'une nouvelle fonction : celle de Directeur de l'EPEP. Le CA aura d'énormes pouvoirs : il gèrera les moyens financiers, décidera des travaux, de l'attribution des locaux, adoptera le projet d'établissement, recrutera le personnel non enseignant (ATSEM, intervenants...) dans un premier temps. Le Directeur de l'EPEP devra faire appliquer les décisions du CA. Quasiment tous les syndicats (sauf le MEDEF) ont voté contre, ainsi que les fédérations de parents d'élèves, et l'Association des Maires de France n'y est pas favorable. Alors pourquoi faire passer en force un tel projet ? On ne peut y voir qu'un désengagement de l'Etat au profit des collectivités territoriales. L'influence aussi des modèles nordiques ou anglo-saxons où les directeurs embauchent eux-mêmes les enseignants sur la base du projet d'établissement. Ce projet a été présenté comme une

« simple » mutualisation des moyens pour aller vers plus d'efficacité. En quoi répond-il aux besoins des écoles ? il échappe aux enseignants et à l'Education Nationale qui ne seraient plus que des exécutants des décisions locales. Qui garantirait la probité des membres du CA ? déjà des collègues travaillant en RPI constatent des problèmes d'entente dans les communautés de communes, les SIVOS et des essais d'ingérence dans l'école (ex : imposer une classe de neige). Le discours anti-enseignants relayé par les médias est accepté par ceux qui voudraient « remettre de l'ordre dans l'école »

2 - L'école Maternelle Par *Patrick Bezault*

Il n'est plus à démontrer que l'école maternelle est un lieu d'apprentissage scolaire et un facteur de la réussite de tous les élèves. Les diverses activités qui y sont menées donnent aux élèves les bases structurantes d'une culture scolaire commune. Cela passe par une pédagogie spécifique adaptée à l'âge des élèves. L'amélioration de la formation initiale et continue en intégrant les résultats de la recherche pour conserver cette spécificité est **un enjeu majeur**.

Le temps de l'enfant à l'école doit être reconsidéré en tenant compte des besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, de l'organisation de la journée. En lien avec des équipes de chercheurs pluridisciplinaires, des expérimentations doivent pouvoir être construites et évaluées dans la durée.

Pour autant, l'école maternelle doit être mieux à même d'assurer pleinement la réussite de TOUS les élèves. Tout retard pris est préjudiciable au devenir ultérieur des élèves. C'est pourquoi, il faut sans attendre porter l'effort sur :

- **la diminution des effectifs par classe** : aucune classe maternelle à plus de 25 élèves, 20 en ZEP/REP (15 en petite section) et pas plus de 15 élèves en toute petite section. Ces effectifs sont une condition, pas la seule, pour que chaque enfant puisse entrer dans sa vie d'élève
- **le repérage et la prévention des difficultés des élèves** : l'intervention systématique des RASED (complets et disposant d'un secteur regroupant un nombre d'écoles permettant cet objectif) doit être la règle. L'échec scolaire, ou ce qui peut en constituer ses prémices, doit être combattu dès le début de la scolarité.

Amendement proposé :

Alors que quasiment tous les enfants de la tranche d'âge de 3 à 5 ans sont scolarisés en école maternelle, le SNUipp décide de mettre en débat dans la profession l'abaissement de la scolarité obligatoire à partir de 3 ans.

3 - Formation Initiale et continue

L'an prochain les PE2 auront un stage (au lieu de 2) de 3 semaines en responsabilité et un stage filé de 30 jours. 50 heures sur la formation initiale seront reportées sur l'année de T1 mais seront prises sur le volume horaire de la formation continue des titulaires qui sera d'autant plus réduite. Dans l'Eure il y a 150 PE2, soit 150x50 heures à récupérer.

Motion proposée :

Le nouveau cahier des charges de la formation des maîtres prévoit un report du volume de la formation initiale en T1, en instaurant un stage de 4 semaines. Ce cahier des charges prévoit aussi la suppression des stages filés pour les titulaires autres que directeurs. Le SNU27 réuni en Congrès le 12 Avril refuse que ce report de formation soit pris sur le volume de la formation continue. Il exige qu'un bilan soit effectué sur la mise en place des stages filés PE2 et que la formation des PE2 ne repose pas uniquement sur la bonne volonté des directeurs. Une formation

A propos des stages filés le retour des PE2 est très disparate. S'ils sont satisfaits du principe mais ils regrettent l'absence de concertation avec le collègue remplacé et les déplacements importants que cela occasionne. Un bilan avec eux apparaît nécessaire.

4 - MDPH

13 postes CCPE ont été transférés comme **postes enseignants référents handicap** ou grande difficulté scolaire. 2 postes vont être créés à la rentrée 2007 (1 à Bernay 1 à Evreux). Les 7 collègues référents handicap actuellement en poste doivent suivre 50000 dossiers adultes et enfants (pour le seul département de l'Eure), 3000 enfants sont suivis dont 2800 scolarisés en milieu ordinaire ou en établissement. Ces 7 collègues sont donc censés rédiger 2800 PPS, dans la réalité ce sont souvent les équipes pédagogiques et les directeurs qui se débrouillent pour monter les dossiers. La commission MDPH est seulement prescripteur d'AVS et fixe la quotité horaire par enfant. Pour pallier le manque d'AVS on a mis en place les EVS à la rentrée 2006. Il y en a 200 dans l'Eure, qui va les remplacer en 2007 ?

Des collègues dénoncent le discours culpabilisant de l'Administration par rapport à l'intégration. L'obligation d'inscription devient obligation de scolarisation (c'est déjà le cas en maternelle). Faute d'AVS les collègues se retrouvent en difficulté. Dans certains cas le handicap n'est pas annoncé par les parents. Le temps de réponse de la MDPH peut être très long (jusqu'à 2 ans). Les enseignants ne sont pas invités à la commission MDPH et n'ont pas la possibilité de parler de l'enfant, ils appliquent des décisions venues de l'extérieur. Dans le même temps 3 classes de CLIS vont fermer à la rentrée. Que vont devenir ces enfants ?

Qu'en est-il de l'accueil des enfants en situation de handicap ? Par Véronique Ricard

Aujourd'hui chaque école doit être prête à accueillir des élèves handicapés.

Nous ne pouvons évidemment pas nous opposer à une telle mesure qui, non seulement relève de la loi, mais s'inscrit aussi dans l'évolution de la société où chacun doit pouvoir trouver sa place. Seulement qui dit « trouver sa place » ne veut pas dire à n'importe quel prix. Or, qu'en est-il, concrètement dans nos écoles ?

Il existe, dans un certain nombre de nos établissements, des structures qui semblent très favorables à l'accueil des élèves handicapés : je parle bien sûr des CLIS. Elles permettent aux élèves concernés une intégration partielle dans des classes ordinaires, une intégration complète dans une école ordinaire mais elles permettent aussi de garder un lieu sécurisant et adapté pour tous ces enfants.

Or, à ce jour, notre Inspecteur d'Académie a prévu la fermeture de 3 CLIS dans le département. Il affirme en effet que 78 élèves scolarisés en CLIS ne relèveraient pas de cette structure ! Il pourrait donc fermer 6 CLIS au total ! Comment peut-il faire le pari qu'à moyen terme il n'y aura pas, ou peu, de demandes des familles concernées dans les secteurs où les effectifs en CLIS sont déjà complets ?

Les enfants seront alors intégrés dans des classes ordinaires à temps plein. Des parents de ces enfants sont déjà inquiets de cette perspective. Pour eux une intégration partielle est bénéfique mais ils doutent des réels bénéfices d'une intégration totale.

Certes, la présence d'AVS et là pour nous aider dans les accompagnements individuels. Mais qu'en est-il sur le terrain ? Il y a-t-il réellement suffisamment d'AVS ? Quel est leur statut ? Que dire du recrutement des EVS ? D'autre part il y a-t-il dans notre département assez de psychologues scolaires pour dépister les situations de handicap et permettre de transmettre les dossiers à la MDPH ?

On voit bien ici que cette « volonté » d'intégrer les enfants en situation de handicap ne s'accompagne aucunement des moyens de la faire correctement.

En octobre 2006, les parents d'un enfant autiste de 5 ans, scolarisé dans une école maternelle de Paris, en attente depuis deux ans d'une AVS, ont déposé un référé devant le tribunal administratif de la capitale (à méditer...) Certains d'entre nous se posent également la question des risques de « fuites » vers les écoles privées afin d'échapper à la dégradation du Service Public qui n'offre plus les mêmes chances à tout le monde ! Dans ce cadre peut-on, en toute honnêteté, prétendre que la loi du 11 février 2005 est appliquée correctement dans notre secteur professionnel ?

Le SNUipp se doit de rester vigilant, afin que des personnels formés en nombre suffisant, une réelle coordination avec les personnels médicaux, la sauvegarde des CLIS et le bon fonctionnement de la MDPH soient une vraie priorité pour que l'accueil des enfants en situation de handicap se fasse dans les meilleures conditions possibles et en accord avec la loi.

5 - ZEP et RAR par Françoise Sudre

Ce qui se met en place actuellement dans les ZEP est l'application **des dispositifs Borloo**, dits de réussite éducative.

Les ZEP sont maintenant classées en 3 catégories - EP1, EP2 et EP3 – et les dernières réformes concentrent les moyens sur les EP1 (appelés Réseaux Ambition Réussite - RAR) au détriment des EP3 qui sont amenés à disparaître (sortant du circuit ZEP) et des EP2 qui fonctionnent à moyens constants. Dans l'Eure, 2 RAR, Evreux La Madeleine (seulement la partie rattachée au collège Pablo Neruda !) et Val de Reuil.

Les RAR englobent les écoles (maternelles et élémentaires) qui sont rattachées à un collège. L'objectif d'un RAR est « de repérer et d'accompagner les enfants présentant des signes de fragilités et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement »(BO)

En pratique, le RAR fonctionne avec un comité exécutif - réunissant les directeurs d'écoles maternelles et élémentaires, le principal de collège, le principal adjoint – ayant pouvoir décisionnel sur le fonctionnement du RAR, afin d'atteindre l'objectif précité. A noter, l'IEEN est invité et non membre de droit, les RASED sont absents du dispositif ! Pour le suivi des dossiers et des élèves, 1000 postes d'enseignants référents sont dégagés (PE ou Prof du 2nd degré) financés par une suppression d'heures au collège et 3000 postes d'assistants pédagogiques.

Les constats :

→ les moyens supplémentaires dans les RAR sont attribués au détriment du reste des ZEP et des moyens alloués aux écoles et collèges,

→ un cadre très large est laissé au comité exécutif qui doit tout créer, « réinventer la roue » au détriment de ce qui est déjà mis en place dans les REP,

→ un « flicage » des élèves en difficultés : étude des évaluations, y compris depuis la maternelle puisque y sont inclus par exemple les dispositifs langage Chevrié-Müller,

→ absence des RASED,



- priorité au remplacement dans les RAR (précisé dans la circulaire mais dans les faits, les RAR manquent cruellement de remplaçants comme le reste des écoles du département),
- lien étroit avec les PPRE et leur principe de responsabilisation individuelle de l'échec scolaire,
- la suppression de moyens alloués aux collèges pour financer de nouveaux postes,
- des avantages de carrière pour les enseignants des RAR, précisés dans la circulaire mais non définis, en matière de promotion ou de mutation et laissés à l'appréciation du principal de collège ou de l'IA ???? Pour l'instant rien n'est mis en place dans le département,
- partenariat des Profs de collège et des Ecoles en matière pédagogique et intervention auprès des élèves de primaire des Profs du 2nd degré,
- des budgets importants alloués aux municipalités volontaires par le ministère e l'emploi !

On peut donc s'interroger sur les conditions et les mesures d'une véritable relance de la politique des ZEP...



Commission 2 : L'ECOLE ET SES PERSONNELS par Franck Adam

Nul ne peut nier que les questions des salaires, du pouvoir d'achat, des retraites et des conditions de travail ont été au cœur de la campagne électorale. Il semblait donc évident que ces questions occupent une place importante dans notre Congrès.

1 - Concernant **les retraites**, sujet qui sera à nouveau d'actualité en 2008, les congressistes ont rappelé que les explications données durant les luttes de 2003 n'ont pas suffi, puisque, chaque jour, les collègues découvrent individuellement l'étendue considérable des reculs enregistrés avec la loi Fillon. L'allongement de la durée de cotisations (41 ans en 2012, et après ?...) et la mise en place de la décote (qui fonctionne comme une « double peine » pour tous les collègues n'ayant pas la durée requise de cotisations) vont entraîner un recul très important de l'âge du départ à la retraite et une baisse importante du montant des pensions. C'est encore plus vrai pour les personnels (en majorité des femmes) qui avaient interrompu leur carrière ou travaillé à temps partiel pour élever des enfants. Le Congrès rappelle que d'autres choix sont possibles et que l'argent existe pour proposer d'autres modes de financement plus justes qui ne reposent pas sur les seuls salariés. La question du retour aux 37,5 annuités pour tous (public/privé) a été abordée. Le Congrès a noté la nécessité de construire à nouveau un rapport de force suffisant pour s'opposer aux reculs en cours ou à venir (durée de cotisation mais aussi attaques contre la prise en compte des 6 derniers mois dans le calcul des pensions ou la prise en compte des 3 enfants...)

2 - Le lien a été rappelé aussi entre le montant des pensions et **la questions des salaires**. La baisse importante du pouvoir d'achat (-20% en salaire net en 25 ans) a des conséquences très grandes sur les retraites bien sûr mais aussi sur le manque d'attractivité du service public pour les jeunes diplômés. Cette dévalorisation salariale conduit à une démoralisation des enseignants, amers de voir que leur travail n'est pas valorisé ni leurs efforts reconnus. Dans le même temps, nous sommes confrontés aux attaques sur les indemnités de remplacement, à la réduction des frais kilométriques pour les personnels qui se déplacent (RASED, conseillers pédagogiques...), à l'absence de revalorisation réelle pour les instits devenus PE par liste d'aptitude, au bouchon qui interdit quasiment toute promotion aux PE à partir du 7^e ou 8^e échelon, à la non prise en compte de l'alourdissement des charges de travail (réunions hors temps scolaire non rémunérées, rédactions des PPRE ...). Concernant l'accès à la hors-classe des PE, le Congrès a rappelé que notre objectif est que tous les collègues atteignent l'indice terminal de la Hors-Classe avant leur retraite soit l'indice 783 au lieu de 658 pour le 11^e échelon de la classe normale.

3 - Actuellement, 1, 15% des collègues promouvables atteignent **la Hors Classe** (soit 20 sur 1770 dans l'Eure en 2006). Pourtant le texte créant le corps des PE prévoyait 15 %. Cette question porte une injustice profonde avec le corps des professeurs certifiés et aura des conséquences très importante sur le montant des pensions des PE actuellement en activité.

Motion : Des perspectives de carrière permettant une réelle progression du pouvoir d'achat .

Actuellement, la faiblesse du ratio promu/promouvable constitue un véritable goulot d'étranglement ne permettant pas l'accès de tous les collègues à la hors classe avant leur départ en retraite, même pour ceux qui prolongent leur activité. Ce ratio est sans comparaison avec les autres corps de la fonction publique. Il constitue plus une butée qu'une possibilité de promotion.

Tout en gardant la perspective d'un repyramidage du corps ramené à 11 échelons et à l'indice terminal 783, le SNUipp 27 se prononce pour une augmentation immédiate de ce ratio afin de permettre au plus grand nombre de collègues d'accéder à la hors classe.

4 - La commission a abordé d'autres questions liées **aux conditions de travail** : la nécessité d'obtenir un aménagement des fins de carrière (cessation progressive d'activité), réduction du temps de travail (première étape à 24H (21H + 3)) pour faire face à la pénibilité accrue du travail, pour permettre de travailler mieux et en équipe.

5 - La commission a évoqué ensuite la question de **l'action sociale et de l'accompagnement des enseignants en difficultés**. Ce secteur connaît un gros retard puisque le ministère de l'Education Nationale est celui qui consacre le moins de moyens à cette question. Il faut augmenter le nombre de postes de réadaptation pour les collègues en difficulté médicale et il faut augmenter les moyens dévolus à l'action sociale pour permettre, par exemple, d'accorder des aides au logement aux jeunes Profs d'Ecole. En conclusion, citons un congressiste : « Même si faire face au fatalisme est difficile, n'oublions pas que le rôle du syndicat est d'aider les salariés à ne pas se résigner. »

6 - I.S.S.R et REMPLACEMENT par Pascal Aveline

Est-il nécessaire de rappeler ce qui fâche ?

Le versement de l'I.S.S.R aux personnels remplaçants avait permis de rendre ces postes attractifs et d'améliorer la qualité du remplacement. Jusque-là, un montant couvrant tous les jours de la période de remplacement (mercredi et week-end compris) permettait de payer les frais dus aux déplacements et aux sujétions spéciales liées à la fonction (adaptabilité à des niveaux, à des écoles, à des horaires différents).

Avec les nouvelles modalités (annonce intervenue après la rentrée scolaire avec des effets rétro-actifs) qui ne prennent en compte que les journées travaillées, c'est une réduction de 2/7 VOIRE 3/7 de son montant total en cours d'année. Cette réduction est vécue comme une injustice pour les enseignants exerçant des fonctions de remplaçants. Elle laisse présager une perte de l'attractivité pour ces postes, rendant la situation identique à celle qui prévalait avant le versement de l'I.S.S.R en 1989.

Il s'agit donc d'une forte régression par rapport à une situation qui se résumait ainsi : **un remplacement de qualité avec des remplacement bien indemnisés.**

Autre coupe sombre du côté **des remplaçants**, l'I.A a décidé d'éclater les lieux de résidence administrative des B.D. Cela va entraîner bien sûr pour l'administration des économies importantes et par voie de conséquence une nouvelle perte de salaire pour une partie de nos collègues remplaçants. Ceux-ci, ou tout du moins, une partie d'entre eux étant rattachés non plus sur une seule circonscription, mais sur des secteurs plus restreints.

Tout ceci devrait amener beaucoup de sortants et sortantes de l'I.U.F.M à se retrouver sur ce type de poste à partir de la rentrée 2008 puisque bon nombre de remplaçants ont souhaité participer au mouvement.

Sans présumer de leurs compétences, il faut bien avouer que ce n'est pas forcément de bonnes conditions pour démarrer dans le métier...

Le département de l'Eure a vécu (et à mon avis le vit encore) une période très difficile lorsqu'il a fallu faire face **au remplacement** des maîtres titulaires soit en arrêt de maladie, soit en congé de maternité. Cet hiver, il est arrivé qu'il y ait 100 classes non remplacées / par journée de classe. Il y a une semaine, l'I.A se félicitait qu'il n'y en ait plus que 41 !

Comment en est-on arrivé à cette situation ?

Il est évident que le nombre de remplaçants dans notre département est insuffisant...

Que se passe-t-il dans la réalité, sur le terrain ?

→ les B.D sont sur des remplacements de longue durée : de 6 à 10 mois

→ les zil remplacent les B.D

→ on embauche des listes complémentaires qui parfois arrêtent très vite

→ on remplace les remplaçants : eux aussi peuvent être malades !

→ les I.E.N se prêtent les remplaçants : l'I.A appelle cela de la solidarité entre les circonscriptions...

→ on ne remplace pas en maternelle et dans les grandes écoles d'ou des classes surchargées et des conditions de travail inacceptables, des parents d'élèves et des élus mécontents.....

La situation de ces derniers mois et d'aujourd'hui risque de se renouveler dans le futur si les moyens de remplacement ne sont pas améliorés par l'administration.

Les réductions budgétaires prévues et annoncées par le ministère pour la prochaine rentrée ne permettront pas de répondre aux besoins en matière de remplacement.

L'ECOLE ? C'EST POUR
TOUT LE MONDE...



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

BILAN FINANCIER DE LA SECTION DE L'EURE.

Notre trésorier, Yvon Magnier, a présenté au congrès un bilan financier de la section et répondu aux questions que pouvaient se poser les congressistes.

Il a donné les explications sur les différents postes de dépense et défini les priorités: information, communication et action syndicale.

Il a insisté sur le fait que les seules ressources du syndicat résident dans les cotisations des adhérents et que par conséquent les moyens d'action du syndicat dépendent directement du nombre de syndiqués.

Le bilan financier a été adopté à l'unanimité.

Le quitus a été donné au trésorier à l'unanimité.



Commission 3 : DEFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI- par José Bridard

Le débat qui a eu lieu en séance plénière a permis à beaucoup de congressistes d'échanger principalement autour de quatre thèmes :

1. **La communication utilisée par le syndicat**, qui d'après quelques participant(e)s nécessiterait d'être améliorée notamment
 - *au niveau d'un bulletin départemental « papier » pas assez « attractif » ...*
 - *d'un site internet qui manque de mises à jour très régulières...*
 - *d'un déficit plus « général » en matière d'outils informatisés tels que les différentes possibilités offertes par le courrier électronique.*

Mais même si ces remarques semblent justifiées, plusieurs responsables ont mis ces difficultés tout d'abord sur le compte de la multiplication de dossiers à traiter par un nombre moins élevé de militants ce qui entraîne trop souvent un côté « urgentiste » dans la manière de gérer la communication... et ensuite sur la priorité accordée par notre syndicat aux rencontres avec les collègues « sur le terrain » (ce qui par ailleurs apparaît comme essentiel et incontournable à la majorité des intervenants).

2. **Le déficit souvent rencontré en matière de mobilisation** lors des actions menées, celui-ci étant dû, selon certains, en premier lieu à un excès d'individualisme au sein de la société et de la profession et peut-être également à un réflexe de fatalisme entretenu par les médias...cette perte de combativité est moindre lorsque les coups sont portés au plus près ou si l'action est le fruit d'une intersyndicale...

3. **L'implication des jeunes générations** avec des avis très partagés sur le sujet:

- *jugée insuffisante par une partie de la salle, qui l'explique par une méconnaissance fréquente, à la base, de ce que représente réellement une organisation syndicale, par des origines sociales différentes par rapport aux générations précédentes d'enseignants, et surtout par l'aspect « tête dans le guidon » évoqué souvent par des « débuts de carrière » débutant dans le métier plus âgés que par le passé et qui, par conséquent, ont souvent à mener de front leur tâches professionnelles, une vie de famille déjà constituée, des trajets quelquefois importants et ne trouvent donc pas aisément la place pour un autre engagement...*
- *ce sont d'ailleurs ces mêmes raisons qui servent d'argumentaire pour celles et ceux qui, à contrario affirment qu'il n'y a pas lieu d'opposer des tranches d'âges (d'autant plus que le désengagement n'est effectivement pas l'apanage des plus jeunes) car on constate que pour certain(e)s, lorsque ces premiers temps délicats sont passés, ils (elles) n'hésitent pas à participer aux actions entamées, voire même à l'organisation de la section (cf la composition du Conseil Syndical 27 qui compte de jeunes collègues).*

4. **La place des femmes dans le syndicat**

Là encore deux positions se sont opposées,

- *pour quelques intervenantes il paraissait anormal que l'impression dégagée par l'organisation du Congrès laisse entrevoir une forte inégalité dans le partage des responsabilités au sein de la section (présence à la « tribune », prises de parole pour lancer les thèmes...) ceci étant d'autant plus étonnant dès lors qu'on se réfère à la répartition hommes/femmes de la profession...*
- *mais, pour les militantes présentes, cette photographie d'un moment de la vie syndicale n'est pas le reflet exact de la situation, puisqu' en termes de représentation et de responsabilité, on peut constater que les femmes sont très largement représentées dans les commissions paritaires et les organes décisionnaires de la section ...par contre effectivement il est compliqué pour celles qui se sont investies dans ces missions de les assurer autant qu'elles le souhaiteraient pour pas mal de raisons déjà citées lors du débat sur l'implication des jeunes...il est vrai qu'il y a encore des chemins à exploiter pour permettre une prise de responsabilités des femmes (notamment donc pour les plus jeunes d'entre elles) en parfaite osmose avec leur présence au sein de nos écoles.*